



Abus de confiance suite a une voiture que je ne revoi plus

Par **depuyper**, le **27/03/2008** à **21:40**

bonjour, rnje me permet de venir ici pour avoir un conseilrno mois de descembre 2007 g prete mon vehicule à un ami et depui pas de nouvelle je narrive plus a le contacter je lui et envoyer un recomander don g reçu laccuser pui le telephone mes en vinrng porter plein pour abus de confiance ma plainte et arriver au tribunal de grande instance de saint nazairernque puije faire pour fair accelere les chossernpuije porter plainte pour volrnen sachant quil a mes papier de mon vehiculernen vous remercian

Par **jeetendra**, le **28/03/2008** à **11:14**

bonjours, envoyé lui un courrier recommandé avec accusé de reception d'avoir à vous ramener votre vehicule en bon état, qu'à défaut vous porterez plainte pour abus de confiance et qu'il risque 5 ans de prison et 375000 euros d'amende, sans compter des dommages et intérêts eventuels qu'il aura à payer, courage, cordialement

Par **depuyper**, le **28/03/2008** à **11:18**

je vous remercie de votre reponsernj'ai deja porter plainte pour abus de confiance mes la procedur et longuernya til un moyen pour faire accelere les chossernle recomander aussi je lui et envoyer il la reçu car g bien reçu laccusser de reception mes aucune reponse de retour